

Motion du 18 mai 2009 de MM. Yves de Matteis, Gilles Garazi, Mmes Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Anne Moratti Jung, Alexandra Rys, Maria Casares, Martine Sumi, Marie-France Spielmann, MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Jean-Louis Fazio, Alain de Kalbermatten, Simon Brandt, Georges Queloz, Armand Schweingruber et Pascal Rubeli: «Personnes handicapées: pour une meilleure qualité de vie».

(acceptée par le Conseil municipal lors
de la séance du 31 mai 2010)

MOTION

Considérant:

- le fait que le handicap concerne environ 10% de la population et la presque totalité des personnes du 3^e ou du 4^e âge (handicaps sensoriels, physiques, etc.), soit donc, directement ou indirectement, à terme, presque chacun et chacune d'entre nous;
- les initiatives prises par plusieurs conseillers administratifs (département de la culture: projet d'adaptation des 51 bâtiments gérés par le département, en collaboration avec le département des constructions et de l'aménagement, le projet «Genève accessible» d'Antoni Abad; département de la cohésion sociale: document «Villes amies des aînés»; département de l'environnement urbain et de la sécurité: adaptation du site Internet de la Ville pour les personnes handicapées de la vue);
- le fait que le discours de législature du Conseil administratif mentionne spécifiquement «La lutte contre la marginalisation (...) des personnes âgées» et le fait de vouloir se «préoccuper davantage de l'intégration des personnes handicapées»;
- le fait, au plan cantonal, que la totalité des partis de l'Entente et de l'Alternative se soient exprimés en faveur de l'initiative populaire «Droits égaux pour les personnes handicapées», qui, en 2003, a été plébiscitée par la population du canton de Genève (devant le Jura et le Tessin);
- la loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées (K 1 36), votée à l'unanimité du Grand Conseil;
- la loi cantonale sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) (9865);
- le fait que de nombreux cantons ont déjà saisi plusieurs opportunités d'organiser des forums ou de mettre sur pied des instances pouvant servir de plate-forme permettant à toutes les parties prenantes d'aborder le thème du handicap;
- l'entrée en vigueur, il y a plus d'une année (le 3 mai 2008), de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, qui a été signée par 139 pays dont tous les pays entourant la Suisse,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'aborder, en collaboration avec d'autres autorités politiques (municipales, cantonales, etc.), le thème du handicap dans le cadre d'une conférence, d'un colloque, d'un débat ou d'assises pouvant servir de plate-forme aux diverses parties prenantes ou instances concernées directement ou indirectement par le thème du handicap (experts, responsables politiques, syndicats, universitaires, personnes travaillant dans le domaine, ou représentants d'institutions, associations, etc.);
- à la suite de cette conférence, de proposer, en commun avec les instances organisatrices et personnes participant à l'événement, un plan d'actions (programme, bonnes pratiques, services) afin d'évaluer les besoins et d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap dans tous les domaines concernés (travail, logement, transport, emploi, sports, loisirs et culture, etc.).